



7 / 10 juin 2012

7ème Edition

---

## **AVIS DE COURSE**

[www.normandy-week.com](http://www.normandy-week.com)



## **1/ ORGANISATION**

**NORMANDY SAILING WEEK** / La Semaine de la Voile de Normandie est organisée du 7 au 10 juin 2012 au Havre par la société Sirius Evénements, établissement affilié FF.Voile, en partenariat avec la Ville du Havre, la Ligue de Voile de Haute-Normandie, le Centre Nautique Paul Vatine (CNPV), la Société des Régates du Havre (SRH), et le Sport Nautique et Plaisance du Havre (SNPH).

## **2/ REGLES**

**2.1.** – l'épreuve est régie par :

- les Règles de Course à la Voile ISAF.
- les prescriptions de l'Autorité Nationale (Fédération Française de Voile).
- les règles de classe pour les séries monotypes.
- les règles de jauge IRC pour les séries IRC.

**2.2.** – Les règles de publicité seront appliquées conformément à l'article 20.3.1 du Code de publicité ISAF ; une signalétique (autocollants 20% avant) sera remise par l'organisation et devra être visible sur le voilier durant toute la course. La pose et le maintien en bonne condition de cette signalétique sont de la responsabilité des concurrents.

**2.3.** – Seuls les documents énumérés en §2.1, les notes et avenants écrits et signés par le Président du Comité de Course et le Président du Jury ont valeur officielle.

**2.4.** – La langue officielle est l'anglais, à l'exception du français pour la série M34 dans le cadre du Championnat de France de Course au Large en Equipage.

## **3/ ADMISSIBILITE**

**3.1.** – Monotypes :

- First Class 7.5 : inscriptions via la Ligue de Voile de Haute-Normandie pour les équipages Espoirs.
- J 80
- M 34

**3.2.** – Sportboats : un minimum de 10 unités est requis pour une constituer une série.

- Class6.5
- Laser SB3
- Longtze
- Open 5.70
- Open 7.50
- Seascape

**3.3.** – Classes IRC : selon les classes en vigueur du Trophée Manche de l'UNCL, sauf changement en 2012:

- IRC 1 : TCC supérieur ou égal à 1.060
- IRC 2 : TCC inférieur à 1.060 et supérieur ou égal à 1.020
- IRC 3 : TCC inférieur à 1.020 et supérieur ou égal à 0.980
- IRC 4 : TTC inférieur à 0.980

Conformément au règlement du Trophée Manche UNCL les classes 1 et 2 seront regroupées en une classe unique si le nombre d'unités avec un TCC supérieur ou égal à 1.060 est inférieur à 7.

Le nombre d'équipiers imprimé sur le certificat de doit pas être dépassé ou le poids de l'équipage ne doit pas être supérieur à 85kg multiplié par le nombre d'équipiers imprimé sur le certificat de jauge.

**3.4.** – Chaque voilier participant devra fournir un certificat de jauge monotype 2012 ou un certificat de jauge IRC 2012.

**3.5.** – Chaque voilier participant devra avoir un équipage composé d'au moins 4 personnes et de 3 personnes pour les Sportboats.

Les voiliers IRC doivent être des monocoques d'une longueur hors- tout minimum de 7m.

**3.6.** – Un numéro de voile conforme à chaque règlement de jauge est obligatoire pour tout bateau.

**3.7.** – Le Comité d'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription (règle 76.1 des RCV).

**3.8.** - Les organisateurs pourront, pour cause de force majeure ou si la sécurité des participants l'exige, décider d'annuler le déroulement de l'épreuve. Une annulation pour des raisons de force majeure ou pour tout motif indépendant de la volonté des organisateurs, ne donnera lieu à aucun remboursement des frais d'inscription ni dédommagement. Il pourra en être ainsi notamment, mais sans que cette liste soit limitative, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, de conflit armé, de réquisition, d'incendie, d'inondation, de grève, ou de blocage des installations dont l'origine serait étrangère et totalement indépendante de la volonté des organisateurs.

## **4 / INSCRIPTIONS**

**4.1.** – Tous les participants de nationalité Française doivent être en possession de leur licence annuelle (licence 2012 avec cachet ou certificat médical et autorisation parentale pour les mineurs).

**4.2.** – Les participants de nationalité étrangère doivent être en possession d'un document équivalent à la licence de voile Française ou couverts par l'assurance du voilier. (Grande-Bretagne); le montant de l'assurance en responsabilité civile doit être d'un montant minimal de 1,5 million d'euros.

**4.3.** – Une attestation d'assurance dommages du voilier devra être fournie pour chaque voilier participant.

**4.4.** – Les inscriptions sont prises à compter de la publication de l'avis de course sur le site internet [www.normandy-week.com](http://www.normandy-week.com) .

La liste d'équipage sera complétée lors de la chaîne d'inscription.

**4.5.** – Montants des frais d'inscription :

<i>Catégorie</i>	<i>Montant inscription</i>
Sportboats	150 euros
First Class 7.5	150 euros
J 80	180 euros
M34	350 euros
IRC 4 : TCC inférieur à 0.980	150 euros
IRC 3 : TCC supérieur ou égal à 0.980 et inférieur à 1.020	180 euros
IRC 2 : TCC supérieur ou égal à 1.020 et inférieur à 1.060	250 euros
IRC 1 : TCC supérieur ou égal à 1.060	350 euros

Ce montant comprend l'accueil portuaire (voir 5.3) pendant l'événement et une semaine avant et après, les grutages, l'accès aux parkings réservés et au programme réceptif de la manifestation (dîner skippers – soirées).

**4.6.** – Les inscriptions reçues après le 15 mai 2012 seront majorées de 30%.

Pour une annulation d'inscription jusqu'au 15 mai 2012, une somme de 50 euros sera versée par l'organisation (frais de dossier) ; après cette date, le montant de l'inscription restera acquis à l'organisation.

## **5 / PROGRAMME**

**5.1.** – programme de l'épreuve :

- grutages à compter du lundi 4 juin ou sur demande auparavant
- mercredi 6 juin au vendredi 8 matinée : inscriptions, jauge
- jeudi 7 juin à 12H00 : briefing skippers pour les M34, mise à disposition à 14H00, en soirée cocktail d'accueil pour toutes les séries.



- vendredi 8 juin : briefing skippers à 10H30 pour toutes les séries, mise à disposition à 12H00, dîner équipages.
- samedi 9 juin: mise à disposition à 11H00, départ de la grande course à 11H00 pour les M34, parcours côtier pour les IRC, soirée équipages.
- dimanche 10 juin : mise à disposition à 10H00, parcours à 12H00 pour les M34, pas de signal d'avertissement après 14H00, remise des prix à 18H00.

## 5.2. – Horaires des marées :

<i>Heures GMT + 2</i>	<i>Coefficient</i>	<i>PM</i>	<i>BM</i>
Jeudi 7 juin	97 /93	01H18 / 13H49	08H37 / 20H57
Vendredi 8 juin	88/83	02H05/ 14H36	09H21/21H41
Samedi 9 juin	78/72	02H51/ 15H23	10H04/22H24
Dimanche 10 juin	66/60	03H37/ 16H11	10H46/23H08

**5.3.** – Les voiliers participant à la manifestation seront accueillis gratuitement au port de plaisance du Havre, Anse des Régates et Anse Joinville du samedi 2 juin au dimanche 17 juin.

**5.4.** – Une zone pour les remorques sera mise en place sur le port de plaisance.

**5.5.** – Le PC Course, le PC Organisation et le PC Presse seront installés dans les locaux des clubs partenaires et de la Ligue de Voile de Haute-Normandie.

## **6 / MATERIEL DE SECURITE**

**6.1.-** Tous les voiliers participants doivent être en règle avec la législation de leur pays.

**6.2. -** Pour les concurrents français le matériel de sécurité doit être conforme à la réglementation division 240 (voir site [www.ffvoile.net](http://www.ffvoile.net) ).

Les voiliers des classes monotypes à l'exception des M34 devront être armés pour une navigation à moins de 6 milles d'un abri (matériel d'armement et de sécurité côtier), outre le respect des règles de leur classe.

Les M34 devront être armés pour une navigation à plus de 6 milles d'un abri (matériel d'armement et de sécurité hauturier), outre le respect des règles de classe.

Les voiliers des classes IRC devront être armés pour une navigation à plus de 6 milles d'un abri (matériel d'armement et de sécurité hauturier).

## **7 / INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les Instructions de Course seront délivrées aux participants après la confirmation de leur inscription au secrétariat de course.



## **8 / PARCOURS ET ZONES DE COURSE**

**8.1.** – Les parcours seront de type banane, parcours côtiers et grande course de 100 milles environ pour les M34.

**8.2.** – La zone de course est située sur le plan d'eau du Havre pour les parcours bananes et en Baie de Seine pour les parcours côtiers et la grande course des M34.

**8.3.** – Les conditions de navigation dans et à proximité des chenaux de navigation d'accès au port du Havre sont strictement réglementées ; les concurrents devront respecter sous peine de pénalités les procédures mises en place par l'organisation de la manifestation pour organiser les entrées et sorties de port des concurrents, ainsi que la traversée des chenaux de navigation.

## **9 / PENALITES**

Pour les infractions aux règles du chapitre 2, une pénalité de rotation de un tour sera appliquée (modification à la règle 44.2 des règles de course à la voile)

## **10 / CLASSEMENT**

**10.1.** – Le système de points à minima décrit dans l'annexe A des RCV s'appliquera.

**10.2.** – Le classement général sera effectué en retirant le plus mauvais score si 4 courses ou plus sont courues et validées.

## **11 / RECLAMATIONS**

Les décisions du jury international seront sans appel comme prévu par la règle 70.5 des RCV.

## **12 / PLACE AU PORT.**

Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée dans le port.

## **13 / LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU.**

Les quillards ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## **14 / EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET PISCINES PLASTIQUES.**

Les appareils de respiration sous-marine et les piscines plastiques ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la régata.



## **15 / COMMUNICATIONS RADIO**

Un bateau ne doit ni effectuer de transmissions radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **16/ RESPONSABILITES DE L'ORGANISATEUR ET DES CONCURENENTS.**

**16.1.** – Il appartient à chaque concurrent de décider, sous sa seule responsabilité, s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course.

**16.2.** – Les chefs de bord sont personnellement responsables de tous les accidents matériels ou physiques pouvant arriver à leur bateau ou à l'équipage. Il leur appartient de contracter toutes les assurances nécessaires.

**16.3.** – L'inscription du voilier implique, en ce qui concerne l'application et l'interprétation des textes des documents cités au 2.1 de l'Avis de Course et le règlement des litiges y afférent, renonciation à toute voie de recours autre que celles prévues par les R.C.V.

## **17 / UTILISATION DES DROITS**

Le propriétaire ou l'usager du voilier et l'éventuel commanditaire, par le seul fait de leur participation, acceptent que l'organisateur utilise à des fins de promotion et autre tout ce qui est relatif à leur participation à l'épreuve sous forme de texte, photo ou vidéo à des fins de diffusion par voie de presse, télévision ou internet (liste non exhaustive)

## **18/ CONTACTS**

### **SIRIUS EVENEMENTS**

93 bd Exelmans

75016 PARIS

Tel : (33) 1 46 51 09 47

Email : [contact@sirius-events.com](mailto:contact@sirius-events.com)

Site internet : [www.normandy-week.fr](http://www.normandy-week.fr)